

EGLISE NOTRE DAME DES GRÂCES

MISE HORS D'EAU

Demande de subventions

L'an **deux mille neuf, le dix-sept mars, à 18h30**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**.

Date de convocation : 13 mars 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

Etaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, M. Joaquim BRUNET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, **Adjoints ;**

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Claire PHILIPPE, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, M. Thierry BLOUVAC.

Etaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Karine PEBRE (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Philippe). M. Eric SALVI (procuration à M. Freychet), M. Gérard MARCELLIN (excusé).

Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE

Assistaient également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services, Mlle Chloé PELLERIN, Directrice des Services Techniques par intérim.

Date d'affichage : 18 Mars 2009.

Monsieur André SIGNOURET expose au conseil municipal qu'une étude concernant l'Eglise Notre Dame des Grâces a mis en évidence la nécessité de réaliser de travaux de mise hors d'eau du monument. En effet, l'étude a relevé des problèmes importants d'étanchéité des couvertures et des façades de l'Eglise.

Une autre étude, appelée « Projet Architectural et Technique » (PAT), a été réalisée par M. REPELLIN, Architecte des Monuments Historiques, et a permis de définir en détail les travaux à effectuer. Il servira de base à la consultation des entreprises.

La phase opérationnelle des travaux est donc en mesure d'être lancée.

Monsieur André SIGNOURET expose ensuite au conseil municipal que l'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), devrait apporter une subvention de 40 % du montant total de l'opération qui s'élève à 446 000 € HT.

Il poursuit en indiquant que les travaux se réaliseront sur les deux exercices budgétaires 2009 et 2010 par tranches de 223 000 € HT (subventionnées chacune à hauteur de 89 200 €) et qu'il est impératif que les travaux débutent sur l'exercice budgétaire 2009.

Il convient donc ici d'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux de mise hors d'eau de l'Eglise comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

Rappel du coût total : 446 000 € HT

Etat (DRAC programmation 2009 et 2010) : 178 400 € (40 % du HT)

Conseil Régional : 89 200 € (20 % du HT)

Conseil Général :	44 600 € (10 % du HT)
Réserve parlementaire :	44 600 € (10 % du HT)
Commune :	89 200 € (20 % du HT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur André SIGNOURET et après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus.

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter les demandes de subvention correspondantes auprès des partenaires institutionnels, à mener toute négociation utile et à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
(M. BRUNET s'est abstenu)

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 24 Mars 2009.

Le Maire,
Léopold MEYANUD